

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 juillet 2024  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-dix-huitième session  
Point 40 de l'ordre du jour  
Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Soixante-dix-neuvième année**

**Lettre datée du 2 juillet 2024, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Türkiye auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 1<sup>er</sup> juillet 2024, qui vous est adressée par le Représentant de la République turque de Chypre-Nord, Mehmet Dâna (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Ahmet **Yıldız**



## **Annexe à la lettre datée du 2 juillet 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Türkiye auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris à la suite de la manifestation qui a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 14 juin 2024 et que la partie chypriote grecque a organisée pour marquer ostensiblement le soixantième anniversaire du déploiement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) dans l'île. Cette manifestation unilatérale, qui s'est déroulée dans les locaux et avec la participation de l'ONU, a permis à la partie chypriote grecque de prendre cet anniversaire comme prétexte pour, une fois de plus, se servir de l'Organisation à des fins de propagande politique et déformer de manière flagrante les faits juridiques et historiques concernant Chypre. Je me vois donc dans l'obligation de répondre par écrit afin de rétablir la vérité.

Pour bien comprendre et analyser les conséquences de la présence dans l'île, depuis six décennies, de l'UNFICYP, il faut d'abord se rappeler pourquoi la Force a dû y être déployée au départ. Comme on le sait, la Force a été envoyée sur l'île après que la partie chypriote grecque s'est approprié le Gouvernement de la République de Chypre de 1960 et que, dans toute l'île, les Chypriotes turcs ont ensuite été victimes de violations flagrantes des droits humains. L'objectif déclaré de la Force était donc de contribuer à protéger le peuple chypriote turc contre des atrocités aussi odieuses et de permettre à celui-ci de préserver l'égalité de ses droits indéniables et inhérents sur l'île. L'UNFICYP a néanmoins fait exactement le contraire. Non seulement ces crimes condamnables se sont poursuivis sans relâche, mais les politiques unilatérales de la Force et son parti pris contre le peuple chypriote turc ont contribué à consolider l'usurpation de la République bicommunautaire par les Chypriotes grecs. Il n'est donc pas surprenant que la partie chypriote grecque estime que, pour continuer d'être dénommée illégalement Gouvernement de l'ensemble de l'île, le maintien de la Force dans l'île est absolument nécessaire, le déploiement de l'UNFICYP et les politiques qu'elle a appliquées par la suite ayant largement contribué à créer ce leurre.

Il est regrettable que l'Organisation ait donné la possibilité au Ministre des affaires étrangères chypriote grec de formuler des allégations sans fondement, concernant notamment les prétendues « invasion et occupation de l'île par la Türkiye », alors que celui-ci sait à l'évidence que l'intervention légitime que la Türkiye a menée conformément à ses droits et obligations en vertu des instruments internationaux de 1959 relatifs à Chypre n'est qualifiée d'« invasion » et la présence ultérieure de la Türkiye sur l'île d'« occupation » dans aucune des résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre. Pour comble, de telles allégations infondées ont été faites dans les locaux de l'ONU et en présence d'une personne, fonctionnaire des Nations Unies, qui a choisi de garder le silence.

En ce qui concerne l'anniversaire en question, la partie chypriote turque estime que ce n'est pas une fête à célébrer mais un sombre rappel, 60 ans plus tard, que la Force reste présente sur l'île et qu'un accord politique sur la question de Chypre semble plus que jamais hors d'atteinte. On peut donc se demander si la solution continue de passer par l'UNFICYP ou si la Force fait maintenant partie du problème. La manifestation en question n'est malheureusement pas un fait isolé, et illustre une fois de plus le parti pris de l'ONU et de l'UNFICYP contre le peuple chypriote turc. Le fait est que nous exprimons depuis longtemps, en vain hélas, nos préoccupations légitimes concernant la partialité constante et systématique de l'UNFICYP contre le peuple chypriote turc, dans l'espoir que la Force renonce à ce parti pris et que des relations plus impartiales et équilibrées puissent être établies entre l'UNFICYP et les deux parties égales à Chypre. La non-prise en compte par l'ONU de nos

préoccupations légitimes à cet égard est extrêmement inquiétante et n'est pas digne d'une organisation tenue en si haute estime.

Compte tenu de ce qui précède, il est grand temps que l'Organisation décide si, involontairement ou pas, elle continuera de laisser la partie chypriote grecque se servir d'elle comme d'un moyen pratique de consolider le statu quo « inacceptable » et « intenable » sur l'île et de se rendre ainsi complice des violations des droits fondamentaux des Chypriotes turcs, ou si, 60 ans plus tard, elle examinera enfin ses politiques inefficaces à Chypre et adoptera une approche plus impartiale et réaliste conforme aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et à ses principes fondateurs, tels les droits humains, la dignité humaine et l'égalité pour tous.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République turque de Chypre-Nord  
(Signé) Mehmet **Dânâ**

\_\_\_\_\_